C'EST QUOI?

Un soutien humain et financier destiné aux habitants du Rhumont et porté par eux dans le but de créer des micro-projets ponctuels et à faible coût. L'attribution d'une aide financière est soumise à validation de la commission d'attribution.

Ex: journée festive, action culturelle, sortie loisirs, aménagement...



Fonds de Participation des Habitants (FPH)

J'AI UNE IDÉE/UN PROJET. QU'EST-CE QUE JE FAIS ?

Je me rends sur le site de la CCPVM pour me renseigner sur le FPH ou j'appelle la Chargée de Projet qui m'expliquera la démarche à suivre. Je complète le formulaire de demande.

ET APRÈS?

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS?

Contactez la Chargée de Mission Politiques Sociales :

Auriane COLIN

auriane.colin@ccpvm.fr / 06.40.82.64.70

Mon dossier passe en commission d'attribution, j'ai un retour rapidement.

La commission est composée des Services de l'Etat, la chargée de projet CCPVM et un élu de la commune de REMIREMONT. Je réalise mon action à destination des habitants. Je transmets mon bilan à la CCPVM pour justifier l'aide que j'ai perçue.

Vous avez une idée pour votre quartier? Le FPH peut vous aider!























